



BUREAU DU 13 DECEMBRE 2023				
DÉLIBÉRATION N°	B2023	12	13	06

- Date d'envoi de la convocation : 7 décembre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 20/12/2023
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 1
- Nb de membres absents et excusés : 11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20231213-B2023_12_13_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023
Affichage : 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTIONS

ADHÉSION DU SMÉDAR A L'ASSOCIATION « RANCOPER » (Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Éco-Responsable)

RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2024

AUTORISATION

Le quorum constaté,

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

Afin d'accompagner les collectivités dans leur politique d'achats durables, l'ADEME a impulsé dès 2007, la création du réseau RANCOPER (*Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Éco-Responsable*¹).

Il a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats publics responsables/durables. Pour répondre à cet objet, il poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- susciter l'intérêt des acheteurs, élu-e-s, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de développement durable / éco-responsabilité,
- former les cellules Achats/Commande Publique et Services Techniques pour une intégration sécurisée de clauses environnementales, sociales et sanitaires aux procédures d'achats publics
- accompagner et faciliter les réalisations d'achats,
- valoriser les retours d'expériences et assurer une veille juridique et technique
- contribuer aux dynamiques des filières régionales et favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs économiques.

Les travaux de ce réseau étant en parfaite adéquation avec sa stratégie environnementale, le SMÉDAR a décidé d'y adhérer en 2020 et de signer la convention de cofinancement avec l'ADEME, la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie et l'Agence Régionale de santé.

¹ www.ran-coper.fr

En 2022, le réseau s'est structuré sous forme associative dans l'objectif de fédérer un maximum d'acteurs locaux et met à la disposition de ses adhérents divers outils tels que : des ateliers thématiques d'échanges, des formations gratuites dispensées par l'ADEME, un interlocuteur unique pour répondre aux questions des acheteurs, des outils numériques permettant d'accéder à des documents de référence en matière d'achats durables.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration à 4 000,00 € nets.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du SMÉDAR à l'Association RANCOPER moyennant le paiement d'une cotisation de 4 000,00 € nets pour l'année 2024.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	15	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	